



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2011

Présents : MM. CHOMIENNE, MARCON J-P., VALLAT, CHAPELON, GUERIN, MOUNIER, SOUVIGNET, TEYSSIER J., ACHARD, GRANGER, CIGOLOTTI, POINAS, PEYRARD, PONCET, PATOUILLARD, FAYARD, DREVET, SEYTRE, GIRAUD, NEYRON, SANTY et Mmes GRANGER, LINOSSIER, SOUTRENON et DECOT. **Excusé** : M. JURINE - **Absent** : M. TEYSSIER J-P..

<u>DOSSIER</u>	<u>DISCUSSIONS</u>
<u>PV REUNION / SECRETAIRE SEANCE</u>	Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire désigne M. SEYTRE, comme secrétaire de séance.
<u>INTRODUCTION SEANCE</u>	Approbation du principe de réétudier en début d'année 2012 le montant de la base minimale de la CFE 2012 qui était fixé en 2011 à 2 000 € au niveau de 5 Communautés de Communes appartenant au Pays de la Jeune Loire.
<u>SANTE</u>	Adoption d'une motion de soutien faisant part de l'inquiétude des élus locaux sur la réforme proposée par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne sur l'organisation des secteurs de garde pour la permanence des soins (les secteurs de garde passeraient de 22 à 13 entre 20h à 24h et de 22 à 6 de 24h à 8h) ; cette réforme risquant de décourager de jeunes médecins à s'implanter dans un territoire rural et d'impacter également les urgences des hôpitaux qui seront davantage sollicitées.
<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>	<u>ZONE D'ACTIVITE DE LA CHAVANA (RIOTORD)</u> Validation du projet d'aménagement de la ZA de La Chavana à Riotord (aménagement de 2 plates-formes qui sont déjà réservées par des entreprises locales : EGBTP PEYRARD : 12 795 m ² - CHARRA : 13 000 m ²), du plan de financement correspondant, des démarches à engager (permis d'aménager, autorisation de défrichement, dossier loi sur l'eau...). M. PEYRARD n'a pas pris part au vote. <u>ZONE D'ACTIVITE INTERCOMMUNAUTAIRE D'AULAGNY (MONTREGARD)</u> Approbation de la rétrocession de la parcelle de terrain d'implantation de l'entreprise SRPM (parcelle d'une surface de 23 425 m ²) à M. Jean-François CHAMBERT (Le Betz de Verne – 43200 Lapte) sise aux Touches à Montregard au prix de 3 € HT le m ² (prix pour les terrains non terrassés), soit un prix total de 70 275 € HT. Cette vente, régularisée par Maître SIMONET notaire à Dunières, est conforme à l'avis des Domaines.
<u>RAMASSAGE SCOLAIRE</u>	Validation des tarifs journaliers 2011-12 à payer aux transporteurs gestionnaires d'un circuit spécial de transport scolaire (augmentation de 2.89 % à 90.81 %).
<u>AIDES AGRICOLES</u>	<u>AMENAGEMENT DE POINTS D'ABREUVEMENT</u> Présentation des aides attribuées en 2011 : GAEC du BEAU SITE (deux points d'abreuvement à Saint-Romain-Lachalm) : aide CCPM 1 350 € - GAEC DES BLANCS CHARDONS (trois points d'abreuvement à Saint-Romain-Lachalm) : aide CCPM 1 350 €.

<p><u>AIDES AGRICOLES</u></p>	<p><u>AMELIORATION INTEGRATION PAYSAGERE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</u> Présentation des aides attribuées en 2011 : ERIC PAUCHON à Saint-Julien-Molhesabate (enrobés : accès, aire de manœuvre, stationnement + plantations de haies) : aide CCPM 728 €.</p>
<p><u>AFFAIRES FINANCIERES</u></p>	<p><u>COMPTABILITE</u> Autorisation est donnée au Président pour engager les dépenses d'investissement 2012 avant le vote des budgets primitifs 2012 (budget principal et budget annexe ateliers industriels) et dans la limite du ¼ des crédits votés en 2011.</p> <p><u>DECISIONS MODIFICATIVES</u> Approbation d'une décision modification afin de prendre en compte écritures de fin d'exercice dans le budget annexe « zone du cantonnier » considérant que le déséquilibre du budget (des recettes supplémentaires non prévues ont été encaissées en fin d'exercice alors que très peu de dépenses ont été réalisées).</p>
<p><u>PERSONNEL</u></p>	<p><u>GITE DE LA VOIE VERTE – CRECHE (DUNIERES)</u> Renouvellement du contrat aidé de Nathalie POMMIER sur la base de 24h par semaine (6.5 h pour le gîte à Dunières et 17.50 h pour la crèche à Dunières) pour une durée de 6 mois soit du 21 janvier 2012 au 20 juillet 2012.</p> <p><u>CNFPT - FORMATION</u> Approbation de la prise en charge des frais de déplacement des agents à la place du CNFPT dans le cadre des formations dispensées par ce dernier et suite à la baisse de la cotisation du CNFPT de 1% à 0.9%, et de la signature d'une convention avec le CNFPT pour les formations payantes.</p>
<p><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE</u></p>	<p>Présentation du bilan de l'ensemble des fonds de concours versés aux communes au titre de l'année 2011 : fonds de concours voirie 2006-2009 ; fonds de concours voirie intempéries 2009-2010 ; fonds de concours voirie 2010-2014.</p> <p><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE INTEMPERIES 2009-2010</u> Raucoules (20 014,16 €) – Saint-Julien-Molhesabate (7 102,86 € + 14 981,27 €) – Saint-Romain-Lachalm (2 513,99 €).</p> <p><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2006-2009 et 2010-2014</u> Raucoules (50 623,99 €) – Saint-Julien-Molhesabate (18 286,67 € + 18 401,81 €) – Saint-Romain-Lachalm (24 852,28 € + 41 227,85 €).</p>
	<p><u>Prochaines réunions</u> : <u>Bureau</u> : à déterminer (CCPM) - <u>Conseil Communautaire</u> : à déterminer (Raucoules)</p>